



Fribourg, le 16 décembre 2016

A l'attention de la Direction de la sécurité et de la Justice

Vorentwurf des Gesetzes über die Anstalt des Campus Schwarzsee

Sehr geehrter Herr Staatsrat

Die Sozialdemokratische Partei dankt Ihnen für die Einladung zur Vernehmlassung zum Gesetz über die Anstalt des Campus Schwarzsee.

Die SP begrüßt diese Schaffung als öffentlich-rechtliche Anstalt und ist mit dem Gesetzesentwurf in seiner Gesamtheit einverstanden. Mit dem Campus Schwarzsee wird eine Institution kreiert, welche sowohl regional wie überregional von Bedeutung sein wird und deren hauptsächliche Aufgaben ein öffentliches Interesse decken.

Die SP verlangt jedoch dass das Personal dem Gesetz über das Staatpersonal unterstellt wird und dass dies auch so im Gesetz erwähnt wird.

Die SP befürwortet sonst ausdrücklich, dass die Preise der Leistungen für die Nutzerinnen und Nutzer sich primär an der Attraktivität und der Kostendeckung ausrichten und nicht an einer Maximierung des Betriebsergebnisses. Sie ist der Ansicht, dass so gewährleistet werden kann, dass die langfristige Organisation der Geschäftstätigkeit auf die Bedürfnisse der Nutzerinnen und Nutzer ausgerichtet bleibt und somit auch die Auslastung am Besten gesichert werden kann.

Die SP wertet auch positiv dass festgehalten wird dass die Gehälter welche die betreffenden Personen bisher vom Staat erhielten garantiert werden.

Art. 1

Al. 4) Quel est le sens de gérer selon les principes de l'économie d'entreprise ? Il faudrait cadrer un peu car cela peut signifier rendement à tout prix.

Art. 2

Al. f) Il assure la promotion «en collaboration avec les partenaires publics et privés régionaux» Pourquoi citer nommément cette collaboration ? Il faut que la promotion puisse se faire à tous niveaux aussi au niveau cantonal et fédéral.

Art. 5

AI. 3) Ajouter qu'il devrait y avoir un/e ou deux député-e-s, tel que cela a été prévu dans le Conseil d'administration de l'HFR et de l'ECAB, proposition aussi d'enlever le détail (utilisateurs, entités de l'Etat ou privées, la région).

Art. 7

AI. c) Mentionner selon la loi sur le personnel de l'Etat et pas seulement dans le «cadre des prescriptions légales».

AI. f) Proposition que le Grand Conseil vote sur les comptes et le rapport de gestion.

AI. g) Proposition de demander comment cela sera possible lorsqu'il est mentionné «il donne son préavis sur les objets qui relèvent du Conseil d'Etat». Proposition de quelque chose de potestatif «il peut donner» puisque c'est le Conseil d'Etat qui à le pouvoir de décision.

Art. 10

AI. 1) Un directeur ne pourvoit pas à la bonne marche - il en est responsable, il faut le mentionner autrement.

AI. 3) Quelles seront ses attributions plus précisément ?

Art. 12

AI. 1 Il faut mentionner que le personnel est sous la Loi sur le personnel de l'Etat.

AI. 2 Nous ne comprenons pas pourquoi il est mentionné qu'ils et elles sont engagé-e-s, en règle générale, pour une durée indéterminée.

Art. 16

Nous nous opposons à un tel système de primes et récompenses.

Art. 21

Nous demandons que le Grand Conseil vote le rapport.

Art. 23

AI. 3) Nous suggérons que le prix du bail soit revu systématiquement à chaque nouveau mandat, 5 ans c'est long.

Pour le reste, le PS approuve les modifications proposées par cet avant-projet de loi. Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à nos remarques.

Solange Berset, Simon Bischof, Olivier Flechtner

Für die SP Kanton Freiburg,

Simon Bischof, Grossrat